

- Décision concernant les droits antidumping sur les épanduses automotrices de revêtements bitumineux :
Établi en octobre 1991, le groupe spécial a mis fin à son examen à la requête du demandeur.

Recours canadiens en vertu du GATT

Depuis le 1^{er} janvier 1989, les groupes spéciaux suivants du GATT ont été constitués à la demande du Canada en vue d'examiner les pratiques commerciales américaines et de rendre une décision à leur sujet.

- Mesures des gouvernements fédéral et d'État concernant les boissons alcoolisées et à base de malt :
Établi en mars 1991, le groupe spécial fera connaître sa décision à la fin d'avril 1992.
- Décision concernant les droits compensateurs sur le porc frais, frigorifié ou congelé :
Établi en août 1990, le groupe spécial a jugé que les États-Unis avaient contrevenu aux dispositions de l'Accord général en supposant que les subventions accordées aux éleveurs de porcs étaient intégralement transférées aux exportateurs de viande de porc. Les droits payés par les exportateurs canadiens de viande de porc ont été subséquemment remboursés.
- Engagement de l'enquête visant l'imposition de droits compensateurs sur le magnésium :
Établi en janvier 1992, le groupe spécial doit présenter son rapport à la fin de l'été 1992.
- Engagement de l'enquête visant l'imposition d'un droit compensateur sur le bois d'oeuvre :
Établi en décembre 1991, le groupe spécial doit rendre sa décision en juillet 1992.